

Rapport de la Commission d'Apprentissage

CAMARADE,

La Commission vous présente son rapport sur l'activité de l'école pendant l'année écoulée.

L'effectif de l'école, qui comprend actuellement 30 élèves, se décompose comme suit : 10 en première année; 10 en deuxième année; 10 en troisième année.

A la rentrée d'octobre, nous avons pris 12 élèves en première année. A la fin de la période d'essais de trois mois, 3 d'entre eux suivaient avec peine les cours pratiques et théoriques, nous avons prévenu leurs parents et 2 élèves ont quitté l'école, quant au troisième, il s'améliore au point de vue pratique, et nous pensons qu'avec de la persévérance il arrivera à faire un bon ouvrier.

Pendant les temps froids, nous n'avons pas eu de changement dans les horaires des cours dont les professeurs se montrent satisfaits.

Malgré la dure période que nous traversons, le travail à l'atelier n'en souffre pas, les professeurs et les élèves remplissent leur tâche avec beaucoup d'entrain et d'énergie.

Bien qu'ayant accepté la place de chef électricien, le camarade Simon continue à assurer les cours d'électricité.

Comme les années précédentes, tous les élèves de troisième année ont été présentés au C.A.P. ainsi que trois élèves n'ayant pas été reçus l'année précédente, tous ont subi les épreuves avec succès.

Le Syndicat général des Industries techniques de la précision a mis à la disposition de l'école une médaille d'argent et deux de bronze, celles-ci ont été attribuées aux meilleurs élèves.

Nous avons reçu de l'Enseignement technique une subvention de 30.000 francs.

Divers fabricants nous ont fait parvenir de l'outillage et divers objets pour être remis aux élèves à titre de récompenses, ce dont nous les remercions.

La distribution des prix, qui avait été fixée au 8 décembre, a dû être remise par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, les temps froids qui ont suivi ne nous ont pas permis de pouvoir la faire à une période convenable, aussi avons-nous décidé de procéder à la remise des récompenses au cours d'une petite réunion intime; nous nous excusons donc auprès des parents, amis et personnalités qui habituellement sont invités pour cette cérémonie.

L'A.O.I.P. a accordé les prix suivants :

PREMIÈRE ANNÉE	DEUXIÈME ANNÉE	TROISIÈME ANNÉE
Gérard. 70 fr.	Mouchon. 100 fr.	Van Peteghem. 150 fr.
Monzillat. 65 —	Broux. 80 —	Rannou. 135 —
Fovet. 55 —	Savignat. 65 —	Tibure. 130 —
Poujol. 55 —	Gadeceau. 65 —	Sterlingots. 125 —
Picarda. 50 —	Mathieu. 65 —	Derenty. 110 —
Rondeaux. 45 —	Niquet. 50 —	Gratadoux. 105 —
Vedet. 35 —	Robert. 45 —	Maillaut. 90 —
Fournier. 25 —	Le Rest. 40 —	Barbizieu. 70 —
Leprince. 20 —	Gaillot. 35 —	Bernhard. 70 —
Anseau. 20 —	Dondaine. 25 —	

Notre camarade Briat nous a fait parvenir une somme destinée à récompenser les deux meilleurs élèves qui sont : Mouchon et Gérard.

Du fait des absences fréquentes du camarade Nart, retenu par ses occupations à l'extérieur, la Commission se trouve réduite à deux membres, ce qui est insuffisant.

Vous aurez donc à nommer 1 membre pour compléter la Commission, Nart étant arrivé à expiration de mandat.

La Commission d'apprentissage :
BERNARD, CRÉHANGE, NART.